

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUIN 2020

ET/NS

N°21

OBJET : AFFAIRES FINANCIERES

Subventions aux associations – Application de l'article I de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020

L'an deux mil vingt, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué le 03 juin 2020 pour le 09 juin 2020 à 18 heures s'est réuni à l'Espace Charles Vanel, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

PRESENTS

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR-RIZKI, M. AUGUSTIN, Mme BLANCHARD, M. JAHIER, Mme NEILZ, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOUI, Mme CAMAJ, M. GIRARD, Mme POUILLAIN, Mme MARILLIER, Mme MOREAU, Mme BREYSE, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA, M. BLAS, M. WACHOWIAK, M. CHAUVEAU, Mme MOKEDDEM, Mme BELBOUAB, Mme PUNTEL, Mme BRATUN, Mme DIKBAS, M. LEGEARD DAMILANO, M. MACHADO, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

Pouvoir :
M. DURANCEAU

Mme MARILLIER

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
35	35

Présents	Représenté
34	1

Ont pris part à la délibération
35 Membres

Secrétaire de séance : Mme MARILLIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20200609-21-09-06-2020-DE
Date de télétransmission : 26/06/2020
Date de réception préfecture : 26/06/2020

N°21 AFFAIRES FINANCIERES – Subventions aux associations Application de l'article I de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020

M. le Maire indique qu'il a fait application des disposition de l'article 1^{er} de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, permettant au Maire d'attribuer les subventions dans la limite de ce qui a été voté au BP 2019.

Cette décision a été communiquée le 16 avril dernier à l'ensemble des membres du conseil municipal y compris aux nouveaux élus.

Les subventions suivantes ont dont été actées au niveau fonctionnement :

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Retenu en fonctionnement 2020 via l'ordonnance du 1 ^{er} avril 2020
COMITE DES FETES	ANIM	24920	6574	30.000,00 € (acompte carnaval déjà versé en vertu de la délibération du 02/12/2019)
LOISIRS ET CULTURE	ANIM	72 190	6574	2.000,00 € dont acompte carnaval de 1.000,00€ déjà versé en vertu de la délibération du 02/12/2019
ORLYPARCM'ENVOTRE	ANIM	72 190	6574	1.000,00 € (acompte carnaval déjà versé en vertu de la délibération du 02/12/2019)
TOTAL				33.000,00

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Retenu en fonctionnement 2020 via l'ordonnance du 1 ^{er} avril 2020
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	CCAS	512690	6574	300,00 €
AMIS DES ANCIENS DE LAGNY (AAL)	CCAS	512690	6574	650,00 €
CCFD TERRE SOLIDAIRE	CCAS	521690	6574	100,00 €
CROIX ROUGE FRANÇAISE	CCAS	520690	6574	3.500,00 €
DON DU SANG	CCAS	521690	6574	500,00 €
ESPACE DES USAGERS	CCAS	520590	6574	200,00 €

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Retenu en fonctionnement 2020 via l'ordonnance du 1^{er} avril 2020
L'ECOLE A L'HÔPITAL	CCAS	524586	6574	500,00 €
PARENTS ET AMIS DES PERSONNES HANDICAPEES (APAPH)	CCAS	524586	6574	1.200,00 €
RELAIS JEUNES 77	CCAS	524586	6574	1.500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	CCAS	524586	6574	3.500,00 €
SOS FEMMES MEAUX	CCAS	524586	6574	500,00 €
TROTT'AUTREMENT	CCAS	524584	6574	200,00 €
UNAFAM	CCAS	524586	6574	200,00 €
UNE TERRE POUR TOUS	CCAS	520590	6574	500,00 €
VIE LIBRE LA SOIF D'EN SORTIR	CCAS	521590	6574	300,00 €
TOTAL	CCAS			13.650,00 €

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Retenu en fonctionnement 2020 via l'ordonnance du 1 ^{er} avril 2020
AMICALE PHILATELIQUE DE LAGNY	CULTURE	30 690	6574	700,00 €
CERCLE GENEALOGIE DE LA BRIE	CULTURE	30 690	6574	1.250,00 €
CHŒUR DE LA GONDOIRE	CULTURE	30 690	6574	1.500,00 €
CLUB INFORMATIQUE DE LAGNY	CULTURE	30 690	6574	2.800,00 €
COMPAGNIE DES 5 PIGNONS	CULTURE	30 690	6574	2.500,00 €
GEO FRANCILIENS	CULTURE	30 690	6574	100,00 €
HARMONIE FANFARE MUNICIPALE	CULTURE	30 690	6574	11.000,00 €
LA REGLE DE L'ART	CULTURE	30 690	6574	160,00 €
LAGNY DANSE PASSION	CULTURE	30 690	6574	850,00 € (dont 350,00 € d'acompte carnaval. Association ayant bien participé)
LES AMIS DU MUSEE G. BONNET ET DU PATRIMOINE LOCAL	CULTURE	30 690	6574	734,00 €
LE BAC A PHOTOGRAPHIES	CULTURE	30 690	6574	500,00 €
L'UNION MUSICALE DE LAGNY	CULTURE	30 690	6574	4.600,00 €
MON CINE	CULTURE	30 690	6574	3.100,00 €
MUSIQUE ET ORGUE	CULTURE	30 690	6574	1.000,00 €
PIERRES DE VIE	CULTURE	30 690	6574	0
SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DE LAGNY(SHALE)	CULTURE	30 690	6574	1.800,00 €
SOLEIL LATINO	CULTURE	30 690	6574	700,00 €
TOUS EN SCENE	CULTURE	30 690	6574	1.550,00 € dont acompte carnaval de 200 € mais attention seulement 2 participants
TOTAL	CULTURE	30 690	6574	34.844,00 €

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Retenu en fonctionnement 2020 via l'ordonnance du 1 ^{er} avril 2020
FAMILLETUD	VIE EDUCATIVE	255390	6574	4.000,00€
TOTAL				4.000,00 €

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Retenu en fonctionnement 2020 via l'ordonnance du 1 ^{er} avril 2020
ASSISTANTES MATERNELLES DU CLUB DES P'TITS LOUPS	CRECHE	60 590	6574	2.600,00 €
TOTAL				2.600,00 €

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Retenu en fonctionnement 2020 via l'ordonnance du 1 ^{er} avril 2020
AS DU COLLEGE MARCEL RIVIERE	JEU	255390	6574	1.200,00 €
AS COLLEGE SAINT LAURENT	JEU	255390	6574	500,00 €
DES BULLES DANS LA MARNE	JEU	255390	6574	300,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE DES 4 ARPENTS	JEU	255390	6574	500,00 €
OCCE COOPERATIVE DE LA SEGPA DU COLLEGE DES 4 ARPENTS	JEU	255390	6574	1.200,00 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	JEU	255390	6574	2.000,00 € dont acompte carnaval de 500,00 €
TOTAL		255390	6574	5.700,00 €

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Retenu en fonctionnement 2020 via l'ordonnance du 1 ^{er} avril 2020
CENTRECHANGE	JUM	048910	6574	1.800,00 €
SEINE ET MARNE QUEBEC	JUM	048910	6574	1.800,00 €
TOTAL				3.600,00 €

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Retenu en fonctionnement 2020 via l'ordonnance du 1 ^{er} avril 2020
LES JEUNES SAPEURS POMPIERS	VIE ASSOCIATIVE	833999	6574	1.000,00 €
TOTAL				1.000,00 €

Nom de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Retenu en fonctionnement 2020 via l'ordonnance du 1 ^{er} avril 2020
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DU CCAS	DRH	025675	6574	20.000,00 €
AMICALE DES RETRAITES DE LA COMMUNE DE LAGNY	DRH	025675	6574	2.000,00 €
TOTAL				22.000,00 €

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Retenu en fonctionnement 2020 via l'ordonnance du 1 ^{er} avril 2020
A.S. RUGBY	SPORTS	40 790	6574	22.500,00 €
U.S.L. TENNIS CLUB	SPORTS	40 790	6574	22.500,00 €
BOX'IN LAGNY	SPORTS	40 790	6574	2.300,00 €
1 ^{ère} COMPAGNIE D'ARC DE LAGNY	SPORTS	40 790	6574	3.500,00 €
ELAN LAGNY BASKET	SPORTS	40 790	6574	12.500,00 €
ELAN GYMNIQUE DE LAGNY	SPORTS	40 790	6574	2.740,00 €
HOCKEY SUBAQUATIQUE	SPORTS	40 790	6574	4.000,00 €
JUDO CLUB LAGNY	SPORTS	40 790	6574	15.000,00 €
KARATE DO LAGNY	SPORTS	40 790	6574	2.000,00 €
KUNG FU WUSHU LAGNY	SPORTS	40 790	6574	9.000,00 €
L.S.M. ESCRIME	SPORTS	40 790	6574	3.000,00 €
L.S.M KICK BOXING	SPORTS	40 790	6574	1.500,00 €
LAGNY PONTCARRE CYCLISME	SPORTS	40 790	6574	5.500,00 €

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Retenu en fonctionnement 2020 via l'ordonnance du 1 ^{er} avril 2020
LES STORMS BASEBALL	SPORTS	40 790	6574	3.000,00 €
LES RANDONNEURS DE LAGNY-SUR-MARNE ET GONDOIRE (RLMG)	SPORTS	40 790	6574	200,00 €
LES VOLANTS DE LAGNY	SPORTS	40 790	6574	2.000,00 €
LSM NATATION	SPORTS	40 790	6574	10.000,00 €
MARNE ET GONDOIRE CANOE KAYAK	SPORTS	40 790	6574	2.000,00 €
MARNE ET GONDOIRE ATHLETISME	SPORTS	40 790	6574	13.000,00 €
SOCIETE NAUTIQUE DE LAGNY	SPORTS	40 790	6574	36.000,00 €
TENNIS DE TABLE	SPORTS	40 790	6574	5.000,00 €
U.S.L. HANDBALL	SPORTS	40 790	6574	50.000,00 €
U.S FOOTBALL	SPORTS	40 790	6574	30.000,00 €
TOTAL				257.240,00 €

RETENU 2020 FONCTIONNEMENT 377.634,00 €

M. le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à signer les conventions avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 000,00 € conformément aux dispositions réglementaires, ainsi que tout contrat de subventionnement avec les associations dont les activités, le degré de subventionnement municipal ou les avantages en nature le justifient. Ces conventions pourront être au cas par cas pluriannuelles.

Le Conseil Municipal par sa Délibération N°8 du 2 décembre 2019 a attribué un acompte à diverses associations dans le cadre de l'animation du carnaval 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire,

VU l'article 1^{er} de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020,

VU la délibération N°8 du 2 décembre 2019.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 000,00 € conformément aux dispositions réglementaires, ainsi que tout contrat de subventionnement avec les associations dont les activités, le degré de subventionnement municipal ou les avantages en nature le justifient. Ces conventions pourront être au cas par cas pluriannuelles.

Le Conseil Municipal par sa Délibération N°8 du 2 décembre 2019 a attribué un acompte à diverses associations dans le cadre de l'animation du carnaval 2020.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

23 voix pour

7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

+ 5 abstentions (M. GIRARD, M. LEGEARD-DAMILANO, M. GAUDEFROY, Mme MOKEDDEM, M. MACHADO du fait de leur implication au sein de diverses associations).

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean Paul MICHEL



Maire de Lagny-sur-Marne

Certifiée exécutoire à la suite de sa transmission
en Sous-Préfecture le 26/06/2020
A son affichage le 29/06/2020
LAGNY-sur-MARNE, le 26/06/2020